

## SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, CHENNEVEAU Christelle. M.TOUCHAIN Yves, FUSIL Daniel, BARBEREAU Gérard, FRANCHET Jean-Louis, DOMINGUEZ Pascal

**Absents:** COURTEMANCHE Pascal,  
CROISSET Jean-Michel (pouvoir à M. BUFFET Michel),  
FOUCHER Evelyne (pouvoir à M. TOUCHAIN Yves).

Mme CHENNEVEAU a été élue secrétaire de séance.

### **Fixation des durées d'amortissement budgets eau et assainissement**

Monsieur le maire demande au conseil de fixer les durées d'amortissement des biens des budgets eau et assainissement pour les catégories qui avaient été oubliées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ces durées selon le tableau suivant :

BUDGET EAU			BUDGET ASSAINISSEMENT		
catégorie	durée	Date délibération	catégorie	durée	Date délibération
Agencements et aménagements	30	29/09/2011	Agencements et aménagements	30	29/09/2011
Bâtiments de bonne qualité	60	19/03/1987	Bâtiments de bonne qualité	60	19/03/1987
Bâtiments légers et baraquements	15	29/09/2011	Bâtiments légers et baraquements	15	29/09/2011
Canalisations d'eau	50	19/03/1987	Canalisations	50	19/03/1987
Installations électromécaniques	10	29/09/2011	Installations électromécaniques	10	29/09/2011
Matériel de travaux publics et de transport	5	29/09/2011	Matériel de travaux publics et de transport	5	29/09/2011
Matériel informatique	3	29/09/2011	Matériel informatique	3	29/09/2011
Mobilier et matériel de bureau	10	29/09/2011	Mobilier et matériel de bureau	10	29/09/2011
			Stations d'épuration	30	19/03/1987

### **Nom des rues à Rotte et à la Vallée des Ouches**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nom des rues suivantes :

Rue de Rotte

Rue des Hauts de Rotte

Route de la Vallée des Ouches

### **Travaux du groupe scolaire**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'entreprise GNCB a été placée en liquidation judiciaire au mois d'août. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de relancer un appel d'offres pour les lots 1 et 3, pour les tranches 2 et 3, et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces et prendre toutes décisions pour mener à bien cette affaire.

### **Décisions modificatives**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la modification budgétaire suivante :

#### **Budget eau**

66-charges financières	+10.00€
671-charges exceptionnelles	-10.00€

#### **Budget assainissement**

66-charges financières	+25.00
611- sous-traitance	-25.00

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Demande d'exonération taxes locales**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans un souci de confidentialité, la demande d'abattement de 10% des bases imposables des taxes locales a été examinée en commission générale juste avant la réunion de conseil municipal et qu'il y a donc maintenant lieu de se prononcer. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas accorder cette exonération, la commune n'ayant pas les moyens de se priver de ses ressources.

#### **Tarif repas 11/11**

Après avoir étudié les diverses propositions en commission générale et en avoir délibéré, le conseil choisit la proposition du traiteur de St Denis en Val, au tarif tout compris de 30 euros par repas, boissons comprises.

Il décide également que désormais, seuls les présidents d'associations et les porteurs de drapeaux seraient invités par la commune. Les conseillers municipaux et anciens conseillers municipaux devront, par solidarité, payer une participation de 20€ par personne, tout comme les membres d'associations ou conjoints.

Les personnes n'habitant pas la commune paieront leur repas complet, soit 30€.

#### **Demande d'emplacement camion pizza**

Monsieur le maire ayant informé le conseil de la demande de stationnement d'un camion pizza, celui-ci décide par 1 voix pour et 13 contre de ne pas l'accorder.

#### **Règlement du cimetière**

Informé d'une anomalie dans le règlement du cimetière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de le modifier comme suit :

##### **Dans les petits caveaux :**

Les tarifs sont fixés comme suit Les tarifs sont fixés comme suit pour un emplacement pouvant recevoir 1 à 3 urnes :

- 5 ans : 200€
- 10 ans : 440€
- 15 ans : 680€
- 30 ans : 1440€

Le reste sans changement.

**Désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité des handicapés :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M. Jean-Michel CROISET.

**Désignation des commissaires de la commission intercommunale des impôts directs :**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer Evelyne FOUCHER et André VANNEAU membres titulaires, et Gérard BARBEREAU et Daniel FUSIL membres suppléants.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20 heures.